

NOTE INFORMATION AUX PARENTS



RESERVATIONS DES REPAS SUR LA PLATEFORME

Elles s'effectuent obligatoirement en amont via le site <http://collectivites.acheteza.com>. (gestion des inscriptions et annulations).

Pour les parents n'ayant pas de compte : un tutoriel est à votre disposition à l'accueil de la mairie ou sur le site www.valspreslepuyl.fr (Rubrique Cadre de Vie, onglet Enfance, Restaurant Municipal).

DELAI DE RESERVATION / ANNULATION

Les inscriptions et annulations au restaurant scolaire (exemple : repas à annuler lors d'une sortie scolaire programmée par l'école) **devront impérativement s'effectuer en amont par chaque parent.**

- ⚠ le **mardi AVANT 10H00** pour les jeudis et vendredis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;
- ⚠ le **jeudi AVANT 10H00** pour les lundis et mardis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;
- ⚠ le **lundi AVANT 10H00** pour le mercredi dans le cadre du centre de loisirs associatif (en période scolaire).

Le respect de ces délais est indispensable pour que votre enfant puisse fréquenter le restaurant scolaire le JOUR J.

⚠ **Pour tout repas consommé et non commandé dans les délais impartis, une majoration de 5.50 € (en plus du prix du repas) sera appliquée.**

ABSENCE POUR MALADIE

Il vous est rappelé qu'en cas d'absence pour maladie et sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation sur l'honneur, le repas du jour J ne sera pas facturé si les services administratifs en Mairie sont prévenus le jour même avant 8h30.

Des repas sans viande de porc peuvent être servis aux enfants sur demande des parents lors de l'inscription. Aucun repas spécial tel que halal, cachère, végan et allergène n'est servi.

Les services de la mairie procèderont uniquement au remboursement des repas des jours auxquels vous n'avez plus accès dans l'espace de réservation en ligne.

IMPORTANT : Il vous appartient pour toute période de maladie de votre enfant (en plus d'informer les services de la mairie avant 08h30 pour les jours de réservation verrouillés sur le site), de procéder vous-même à l'annulation des repas préréservés sur votre compte parent, directement sur la plateforme.

Pour toute autre absence et en l'absence de justificatif, le repas du jour J ne vous sera pas remboursé.

TARIFS (à compter du 06/01/2025)

► <u>Enfant valladier</u> :	- en maternelle (< 6 ans) : 4,00 €
	- en élémentaire (> 6 ans) : 4,40 €
► <u>Enfant domicilié hors commune</u> :	6,00 €
► <u>Enfant en ULIS ou UEEA</u> :	4,40 €
► <u>Encadrant adulte</u> :	5,90 €

LE PRESTATAIRE

➤ L'entente **Cuisine en Velay (prestataire local)** se charge, cette année encore, de la restauration. La commune de Vals-près-Le-Puy participe à la commission des menus. Ceux-ci sont élaborés et supervisés par une diététicienne avec comme objectifs : l'équilibre alimentaire, la variété des produits, le respect de la saisonnalité, des produits de qualité (bio, label rouge) et de proximité.

Les produits locaux et les circuits courts sont ainsi privilégiés, l'approvisionnement en denrée est assuré à plus de 30 % par des producteurs locaux (viandes, charcuteries, produits laitiers, légumes secs, légumes frais, volailles et pain). Cuisine en Velay travaille en étroite collaboration avec l'association Haute-Loire Biologique.

Nous comptons sur votre compréhension et sur la bonne prise en compte de l'ensemble des informations rappelées sur la présente note d'information.

**Le Maire,
Philippe JOUJON**